

DESCRIPTIF DE MODULE – ANNEE ACADEMIQUE 2017-2018

Domaine	Design et Arts Visuels	
Filière	Arts Visuels	
Orientation	-	
Intitulé du module	Théorie, recherche et mise en œuvre V	
Code	3AV11	AAV303715F17
Type de formation	Bachelor	
Semestre	Semestre 5	
Crédits ECTS	6	
Prérequis	Aucun	
Langue	Français	
Lieu	ECAL	

Compétences visées Objectifs généraux d'apprentissage	<p>Ce module vise à acquérir des connaissances en histoire de l'art récent, et à développer des outils d'investigation pour appréhender de façon critique la complexité de l'art contemporain. Les cours proposés préparent l'étudiant-e à construire une réflexion nourrissant sa démarche artistique et à argumenter sa position (unités a, b et c).</p> <p>Ce module vise également à accompagner l'étudiant-e dans la préparation de son mémoire de Bachelor. Ce dernier est conçu comme un socle discursif devant lui permettre de d'éprouver la cohérence formelle de son travail de diplôme, en mettant en relation la pratique artistique et la critique et en développant un langage analytique adapté aux processus d'élaboration de ce travail (unité d).</p>
Contenu et formes d'enseignement	<p>a) Histoire et théorie de l'art (4 cours de 4 périodes): l'émergence des néo-avant-gardes à la fin des années 1950 initie des mutations fondamentales qui se développent dans les pratiques artistiques au cours des décennies suivantes. Dématérialisation et délégation, critique institutionnelle et <i>site-specific</i> dans les années 1970, appropriation, floraison des espaces alternatifs, multiplication des collectifs d'artistes, pratiques communautaires ou entrepreneuriales, etc. Chacune de ces tendances oscillent entre des conceptions autonomes et hétéronomes de l'art vis à vis du monde qui l'environne. C'est donc cette notion d'espace et de territoire qui sert de fil directeur pour l'analyse de ces pratiques – qu'il s'agisse de la surface matérielle de l'œuvre ou de ses espaces de production, de diffusion et de réception. A partir d'une démarche aussi bien formaliste que socio-historique, nous envisagerons la manière dont les artistes redéfinissent ces espaces de l'art, et négocient avec eux, en fonction des contextes dans lesquels ils s'inscrivent.</p> <p>b) Théorie et pratique de l'art contemporain (5 cours de 8 périodes): le cours se divise en deux parties séparées et complémentaires. Le matin, les étudiants de 2^e et 3^e année se retrouvent à l'atelier en groupes restreints. Les étudiants de 3^e présentent leur travail aux étudiants de 2^e année qui élaborent un commentaire. L'après-midi est constituée d'un cours magistral, centré sur la question de l'image et du rythme, et d'un séminaire durant lequel les étudiants présentent des exposés.</p> <p>c) Histoire des idées contemporaines (9 cours de 4 périodes): cours magistral convoquant des spécialistes de la pensée critique dans un rapport élargi au savoir.</p> <p>d) Mémoires de Bachelor (4 séances de suivi individuel): les mémoires sont alimentés par des cours et des consultations personnelles permettant d'orienter les étudiant-e-s sur des axes thématiques et théoriques actifs dans la production artistique contemporaine, le tout en s'appuyant sur différentes sources choisies (textes fondateurs, projets d'exposition) commentées et remises en perspectives. Les cours sont complétés par des discussions liant projets et méthode.</p>
Modalités d'évaluation et de validation	<p>a) et b) les connaissances des étudiant-e-s sont évaluées par des tests écrits et oraux. c) et d) pas d'évaluation.</p>

	Pour l'obtention des crédits, l'étudiant-e doit obtenir la moyenne de 4 au minimum sur les deux notes attribuées.
Modalités de remédiation et de répétition	Remédiation possible par le passage d'un test portant sur la matière des cours. Pas de remédiation possible après répétition du module. Répétition l'année académique suivant l'échec, selon des modalités à définir avec le responsable de module.
Enseignants	a) Gallien Déjean b) Federico Nicolao c) Philippe Azoury, François Cusset, Zoé Stillpass et intervenant-e-s d) Luc Andrié

Responsable du module	Deodaat Tevæearai		
Descriptif validé le	29 août 2017	par	Deodaat Tevæearai